

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JANVIER 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDE EN BRIE, le douze janvier deux mille quinze à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

**Présents** : M. Éric ASSIER, Mme Claudette BLAVIER, M. Daniel ANTOINE, M. Francis GARRET, Mme Muriel MAZUR, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Dominique REMOLU, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Jean-Jacques BELORGEY.

**Absents excusés** : M. Éric MULLER, M. Mathieu COOREVITS.

### **Ordre du Jour :**

- 1 Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2014,**
- 2 Délibération pour ajustement du montant de l'enveloppe globale initialement prévue des matériels et matériaux pour le 10 Grande rue,**
- 3 Délibération pour autorisation de paiement de factures,**
- 4 Délibération pour prolongation contrat CUI-CAE,**
- 5 Délibération pour accessibilité handicapé,**
- 6 Futur projet boulangerie,**
- 7 Fonds d'amorçage – Réforme rythme scolaire,**
- 8 Questions diverses.**

### **1- Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2014 :**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **2- Délibération pour ajustement du montant de l'enveloppe globale initialement prévue des matériels et matériaux pour le 10 Grande rue :**

Monsieur Le Maire explique que par délibération du 7 novembre 2013, l'enveloppe des matériels et matériaux mis en œuvre par la convention a été fixée à 137 000.00€. A ce jour, le montant global des factures réglées s'élève à 136 496.38€ et les factures suivantes doivent être mise en paiement à l'article 2313/23 51

- Facture du 8 Octobre 2014 - 19 536.74€
- Facture du 12 Novembre 2014 - 8 013.45€
- Facture du 8 décembre 2014 - 6 642.02€  
Soit un total de 34 192.21 €
  
- Facture de POINT.P pour fourniture de travaux non prévu initialement d'un montant de 3 578.16 €
- Facture à venir matériaux d'un montant HT. Maximum 14 170.00€ HT
- Ainsi que le solde de la convention de 7 536.00€ H.T

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **3- Délibération pour autorisation de paiement de factures :**

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit d'une facture engagée en date du 29/11/2013 qui concerne la librairie du Liseur d'un montant de 134.34€. Par conséquent, afin de pouvoir la régler sur le budget 2014, il est nécessaire qu'une autorisation de paiement auprès du Conseil Municipal soit obtenue.

Après ces explications, le conseil Municipal autorise à l'unanimité le paiement de cette facture.

### **4- Délibération pour prolongation contrat CUI-CAE :**

Monsieur Le Maire explique que le contrat de M. Damien BERTÉ expire le 9 février 2015. Compte tenu des arrêts de maladie d'un employé communal et de la charge de travail, il demande l'autorisation de prolonger ce contrat pour une durée de 12 mois.

Après ces explications, Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **5- Délibération pour accessibilité handicapé :**

Monsieur Le maire explique que par l'intermédiaire de la 4CB (en mutualisation) une étude est menée sur la mise en conformité des accessibilités handicapés pour la voirie, les espaces et immeubles publics avec un étalement possible des travaux sur 2 ou 3 ans.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **6- Futur projet boulangerie :**

Monsieur Le Maire explique que des solutions de financement restent à trouver avec l'aide de M. Mangin et M. le Sous-Préfet pour pouvoir financer le projet d'une boulangerie.

Un appel d'offre est envisagé pour la désignation d'un Architecte qui assumera la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux. Les honoraires se situeraient entre 8 et 10% du montant total des travaux. Une première estimation du budget s'élève à 230 000€ H.T, incluant les travaux d'huissierie, de carrelage et de façades, hors matériel boulangerie (avec des possibilités de subvention pouvant aller jusqu'à 70%).

Après ces explications, le Conseil Municipal donne son accord

### **7- Fonds d'amorçage – Réforme rythme scolaire :**

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire qu'une délibération soit prise pour autoriser la Commune de Condé en Brie à percevoir la somme de 7 110.00€ versée par la DR ASP PICARDIE qui concerne la première tranche des fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires 2014-2015. Celle-ci sera reversée dans sa globalité au Syndicat des écoles primaires regroupées de Condé en Brie. La deuxième tranche parviendra par la suite et sera gérée de la même façon.

Après ces explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de transaction.

### **8- Questions diverses :**

- Des concerts sont organisés en Picardie en 2015 à l'initiative du S.I.S.S.C (Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Condé en Brie) et l'école de musique de Crézancy. Le groupe BROKEN BOW est proposé à Condé en Brie, sur deux dates au choix : le 31 mai 2015 ou le 06 juin 2015. Ce concert pourrait se faire dans l'église de Condé, sous réserve de l'accord de M. l'Abbé GANDON, et moyennant une participation communale maximale de 650.00€. Une option de date est retenue : le 6 juin 2015 en fonction de la disponibilité de l'église.

- Monsieur le Maire explique que la salle des mariages est souvent sollicitée pour des prêts à différents organismes extérieurs de Condé. Il demande que le Conseil réfléchisse sur un tarif applicable.
- Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite faire le point sur les travaux à réaliser pour remettre en norme l'état de l'ancienne Mairie dans l'objectif de la prêter ou louer aux diverses associations. Les débats seront reportés à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- Une délibération sur le droit de place des forains sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil avec pour objectif 1,50€ du ml.
- Damien BERTÉ demande au conseil l'autorisation de récupérer le bois coupé et stocké dans le parc de la Mairie. Le conseil est d'accord à l'unanimité.
- Monsieur le Maire est interrogé sur les finances de la Commune : il explique qu'un montant de 88 538€ pour le Syndicat des écoles regroupées reste à régler pour l'année 2014. Un prêt de 70 000.00€ est à rembourser au 1<sup>er</sup> mai 2015, des factures de travaux entamés en 2014 (contreforts de l'église, finitions des Halles, et toits de garages derrière le 10 grande rue) pour un montant global des factures : environ de 47000 €.
- La Commune a reçu un devis de l'USEDA pour la mise en place de 3 luminaires d'éclairage public dont 1 sur mat au début de la rue de Chaury et les 2 autres sur supports existants.
- Concernant le repas des anciens qui aura lieu le 18 Janvier 2015 à l'Auberge de Condé, monsieur le Maire rappelle la règle qu'il a mis en place pour la participation des membres du Conseil :
  - ✓ Le maire et les adjoints règlent directement leur repas,
  - ✓ Les autres membres du Conseil auront leur repas réglé par le Maire personnellement pour cette année,
  - ✓ Les conjoints respectifs participant au repas régleront le montant dû.

Bien entendu, dans chacune des situations ci-dessus, toute personne entrant dans le cadre de la prise en charge par le C.C.A.S bénéficie de son avantage.

Pour l'année suivante, une réflexion sera menée sur un éventuel regroupement intergénérationnel des festivités de fin d'année.

**La séance a été levée à 20h58.**

Le prochain Conseil est prévu le lundi 23 février à 19h00.